



DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS
Année universitaire 2025 – 2026
Formation en Soins Infirmiers

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement des situations individuelles dont il (elle) relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Le fait de bénéficier d'une dispense d'enseignement ne permet pas, pour les unités d'enseignement compensables, **voir article 23 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier**, de faire valoir cette compensation pour valider l'unité d'enseignement à laquelle elle est liée si l'étudiant obtient une note égale à 9.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer ou déposer le dossier de demande de dispense d'enseignement au plus tard le **05 septembre 2025** à 16 h 00 au secrétariat de promotion. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de votre demande.



DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS Année universitaire 2025 - 2026

**A retourner au secrétariat de promotion
au plus tard le 05 septembre 2025
à 16 h 00**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PIECES A JOINDRE

- ☐ La copie d'une pièce d'identité valable à la date de la rentrée
- ☐ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- ☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- ☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé
- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers
- ☐ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiant :